

PUBLIER IMMEDIATEMENT

MERCREDI, LE 24 OCTOBRE 1962.

Déclaration faite le 22 octobre devant  
l'Assemblée générale des Nations Unies  
par Mlle Helen Marsh, déléguée du Canada  
à la Troisième Commission (questions sociales,  
culturelles et humanitaires)

Droits de l'homme

Lors de mon intervention dans la discussion générale, j'ai mentionné l'importance que mon pays attache à la cause des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui est l'objet même de la Déclaration universelle. Inutile donc de retenir ici mes collègues par un long exposé sur la façon dont le Canada a assuré à tous ses ressortissants l'usage complet des droits et des libertés énoncés dans la déclaration, en dégagant et en consolidant les garanties du double patrimoine que constituent les régimes de la "common law" et du droit civil. Qu'aujourd'hui, comme par les décennies passées, des immigrants s'établissent au Canada par milliers, voilà qui atteste à mon sens que notre pays compte, aux yeux des étrangers, parmi les contrées heureuses où la dignité et la valeur de l'individu sont considérées comme des éléments essentiels du régime social, politique et économique.

Aussi ma délégation s'intéresse-t-elle tout spécialement depuis le début, à la question qui nous est proposée en ce moment. A mon sens, il y a deux parties à cette question. La première consiste à savoir quelle est la façon la meilleure et la plus appropriée de marquer le 15<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration. La deuxième partie de cette question porte sur les moyens à prendre pour donner un nouvel élan à la Commission des droits de l'homme et